

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73048

Objet

**Travaux de réfection et  
d'entretien de voirie à  
caractère d'urgence.**

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 19

Nombre de votants 19

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent soixante treize  
le six neuf mars à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR,  
BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOTREAU, LACHALD,  
NAULIN, COMECQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, DELAIR,  
BOUDET, Mme FAVIERE

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de  
conclure un marché pour l'exécution de menus travaux de voirie à  
caractère d'urgence et à la demande de la Municipalité.

M. COUGRAND Pierre, Artisan spécialisé dans ce genre de  
travaux, a accepté les conditions établies par la Direction de la  
Voiries, objet du projet de marché dont il est donné connaissance  
au Conseil, dans la limite d'un engagement de dépenses de 100 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où il l'exposé de M. le Rapporteur,

- Vu les dispositions des articles 271 et 310 (modifiés par le  
décret N° 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au  
décret N° 66.887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant  
le décret N° 64.729 du 17 Juillet 1964 modifié, portant  
codification des textes réglementaires relatifs aux marchés  
publics.

REGIE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation  
à signer un marché de gré à gré avec M. Pierre COUGRAND,  
demeurant à ROYAN, Chemins des Bouettes, inscrit au Registre des  
Métiers de la CHARENTE-MARITIME sous le N° 0.10.01.65.17, pour  
l'exécution de travaux divers de la voirie, à caractère  
d'urgence et à la demande de la Municipalité.

.../...

- que le montant du marché est fixé à la somme de **CENT HUIT MILLE FRANCS (108.000 F)** dont T.V.A. 16.163 F au taux de 17,6 %  
Le montant du marché hors taxe s'élève à la somme de **QUATRE VINGT DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE SEPT FRANCS (91.837 F)**

- que la dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 936 du budget primitif de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à ROYAN, le 14 mai 1973

Ont signé au registre M. les Membres présents.

POUR ARRÊT CONFORME  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 14 MAI 1973  
Le Sous-Préfet,